

11,836 conscrits servent outre-mer

L'armée canadienne compte 285,000 hommes outre-mer et 175,000 au pays — 4,082 des soldats qui devaient s'embarquer manquent encore à l'appel — La candidature de M. King dans Russell et le précédent de Baldwin

Ottawa, 5-IV-45. — Les députés qui étudient actuellement les crédits de guerre ont appris aujourd'hui que l'armée canadienne compte 285,000 hommes outre-mer et 175,000 hommes au pays, que tous sont des volontaires, sauf 11,836 conscrits qui servent outre-mer et 85,000 environ au pays. C'est le secrétaire parlementaire du ministère de la Défense nationale, M. Douglas Abbott, qui a soumis les crédits de l'armée à la place du général McNaughton, forcément absent de la Chambre à la suite de sa défaite dans Grey-Nord. En soumettant les crédits de l'armée, M. Abbott a communiqué des statistiques militaires fort intéressantes à la Chambre et au pays.

Il a tenu à déclarer que la 1ère armée canadienne possède des effectifs suffisants pour former une armée exclusivement canadienne et que si des troupes britanniques et polonaises ont servi dans ses rangs sous le commandement du lieutenant-général Crerar et d'un état-major exclusivement canadien, c'est uniquement parce qu'un corps d'armée canadien a combattu en Italie. Les effectifs de notre armée d'outre-mer qui s'élèvent à 285,000 hommes comprennent trois divisions d'infanterie, deux divisions blindées, deux brigades blindées indépendantes, deux groupes d'artillerie lourde ainsi que des corps de techniciens et les services auxiliaires qui forment deux corps d'armée.

M. Abbott a affirmé que la situation du point de vue des renforts est beaucoup meilleure qu'on ne le prévoyait parce que les pertes ont été inférieures aux prévisions et que l'on a réussi au cours de l'année fiscale à envoyer 80,000 hommes outre-mer au lieu des 40,000 prévus.

Il a encore tenu à préciser que l'armée au pays n'est pas en majorité affectée à la défense territoriale comme on le prétend parfois, mais que 10 pour cent seulement de ces troupes sont effectivement utilisées à cette fin. Il a ajouté que 50 pour cent de ces troupes constituent des renforts pour l'armée outre-mer, que 35 pour cent sont à l'entraînement pour servir de renforts et que les autres 15 pour cent forment le personnel instructeur. Cette armée de 175,000 hommes ne compte que 35,000 mobilisés ou conscrits qui se répartissent comme suit: 8,200 de l'Ontario, 14,200 du Québec, 2,500 des Provinces Maritimes, 8,100 des provinces des Prairies et 2,000 de la côte du Pacifique.

M. Abbott a enfin fourni les chiffres tant attendus sur l'envoi des renforts depuis l'arrêté ministériel numéro 8891. Outre les volontaires et les conscrits qui ont décidé de s'enrôler dans l'armée active, ou a expédié 11,836 conscrits qui se répartissent comme suit: Ontario, 3,466; Québec, 2,391; Maritimes, 888; Prairies, 3,899; Colombie, 1,192. Le nombre des hommes qui manquaient à l'appel après le départ des deux premiers contingents était de 6,311, mais il ne fut que de 736 après le départ du troisième contingent et de 13 après le départ du quatrième. Le nombre des sol-

datés qui manquaient encore à l'appel à la fin de mars était de 4,082 et il se répartissait comme suit: Ontario, 450; Québec, 2,400; Maritimes, 100; Prairies, 1000; Colombie, 150.

On retiendra le chiffre de 11,836 mobilisés qui servent actuellement outre-mer qui établit de façon indiscutable le fait que nous avons la conscription pour service outre-mer. Cela sans parler des volontaires dont la vocation ne s'est révélée qu'après l'adoption de l'arrêté ministériel numéro 8891.

La conscription

Le débat sur les crédits de l'armée qui a suivi le discours de M. Abbott et celui qui avait précédé l'adoption des crédits de l'aviation dans l'après-midi a manqué d'intérêt d'une façon générale. Les partis d'opposition n'ont pas attaqué vigoureusement la politique de mobilisation du gouvernement comme on aurait pu le croire. Le député de Charlevoix-Saguenay, M. Frédéric Dorion, a cependant prononcé un bref discours pour demander l'abrogation immédiate de la loi de mobilisation puisque la participation du Canada à la guerre contre le Japon doit être purement volontaire.

M. Dorion ne voit pas pourquoi les crédits de guerre sont si élevés et les impôts ne sont pas réduits, étant donné que la guerre tire à sa fin. On prétend, dit-il, qu'il faudra maintenir une armée d'occupation en Allemagne, mais c'est le pays vaincu qui devra en payer les frais.

M. Dorion demande au gouvernement de cesser l'appel militaire dans le cas des étudiants. Il demande également que l'on accorde le droit de vote aux jeunes gens de 18 ans à la prochaine élection. Il reproche enfin au gouvernement de n'avoir rien prévu dans les crédits pour l'après-guerre, pour les travaux publics et l'industrie afin d'assurer de l'emploi à tout le monde.

M. John Diefenbaker, député conservateur de Lake-Centre, a affirmé que les appels militaires sont deux fois plus nombreux dans la province de Saskatchewan que dans les autres provinces. Il voudrait savoir si l'on adoptera de nouveaux arrêtés ministériels pour envoyer des conscrits outre-mer lorsque le nombre de 16,000 prévu par l'arrêté 8891 aura été atteint.

La politique étrangère

M. King a annoncé au début de la séance que le Canada a été invité à participer à la conférence des Nations-Unies qui s'ouvrira à Washington, le 9 avril, pour étudier la création d'un nouveau tribunal de justice internationale. La délégation canadienne se composera de M. John Read, conseiller juridique au ministère des affaires extérieures, qui en sera le chef, ainsi que de M. le juge en chef Wendell Faris de la Colombie, et de M. Philippe Brais, de Montréal. Ces deux derniers ont mis au point les études sur la question du tribunal international qui avaient été faites par les diverses sections de l'Association du Barreau canadien.

Il y a quelques jours, M. King annonçait la participation du Canada à la conférence qui se tiendra ces jours-ci à Washington en marge de la question des vivres. En marge de cette question des vivres, le ministre de l'Agriculture, M. Gardiner, a déclaré que le rationnement de la viande ne permettrait en rien de plus fortes exportations de viande outre-mer. En 1943, dit-il, sous le régime du rationnement, on a consommé au Canada environ 151 livres de viande par habitant, tandis que la consommation par tête n'a été que de 148 livres en 1944 après l'abolition du rationnement. Il a cependant ajouté que le Canada devra peut-être recourir au rationnement en raison de l'agitation qui se fait au pays et à l'étranger.

M. King a annoncé aux applaudissements de la Chambre que la Russie venait de dénoncer son traité de neutralité avec le Japon.

M. King dans Russell?

Les événements politiques qui se passent en dehors du parlement sont souvent plus intéressants que ceux qui se déroulent à la Chambre

à la veille d'une élection générale. C'est ainsi que le premier ministre King songerait à poser sa candidature dans la circonscription franco-ontarienne de Russell à la prochaine élection générale. Le premier ministre lui-même a déclaré aujourd'hui à l'issue d'un caucus des députés et sénateurs libéraux que le parti lui avait demandé de se présenter dans une circonscription plus rapprochée d'Ottawa que celle de Prince-Albert en Saskatchewan qu'il représente aujourd'hui. Il a ajouté qu'il préférerait se présenter de nouveau dans la circonscription de Prince-Albert qui l'a élu depuis 1926, mais qu'il doit songer aux intérêts du parti et qu'il étudiera cette suggestion.

Il y avait déjà plusieurs jours que la rumeur annonçait la candidature de M. King dans Russell dont le député actuel, M. Alfred Goulet serait élevé au Sénat. La nouvelle n'a pas enchanté tous les Franco-Ontariens et M. Antonin Lalonde, de Bourget, président général de l'Union des Cultivateurs Franco-Ontariens depuis dix ans, a annoncé son intention de se présenter comme candidat indépendant pour assurer à ses compatriotes la représentation à laquelle ils ont droit au parlement fédéral. Le *Citizen* d'Ottawa a publié mercredi un article pour dire que la circonscription de Russell s'honorerait en élisant M. King et qu'il serait regrettable que le premier ministre se heurtât à une opposition fondée sur les préjugés de race. M. Lalonde lui-même a adressé au premier ministre un télégramme où l'on peut relever les phrases suivantes: "Mc fait l'interprète de mes concitoyens pour vous prier de ne pas donner suite à projet qui priverait élément canadien-français un siège au parlement. Exiger que notre comté fasse tel sacrifice serait révoltant quand vous pourriez facilement obtenir candidature Ottawa-ouest ou Renfrew et autres qui, pour vous, représentent mêmes avantages que Russell". La rumeur mentionne maintenant Ottawa-est, une autre circonscription où prédomine l'élément de langue française, plutôt que Russell.

Il est évident qu'il y aurait avantage pour le premier ministre à présenter une circonscription dans le voisinage de la capitale puisqu'il lui faut assurer l'administration du pays en même temps qu'il conduit une campagne électorale. Il y a gros à parier cependant que ce n'est pas là la seule raison qui porte M. King à changer de circonscription. La défaite de son ministre de la défense nationale, le général McNaughton, dans Grey-Nord, est bien de nature à l'inciter à la prudence, d'autant plus que la circonscription de Prince-Albert n'est pas de tout repos pour lui. A l'élection générale de 1940, en effet, au moment où le parti libéral était au faite de la puissance, M. King a été l'élu de la minorité dans Prince-Albert où le vote s'est partagé comme suit: King (libéral) 8,310; Manville (conservateur) 7,534; Strélive (C.C.F.) 1,993; Campbell (communiste), 243. M. King n'a d'ailleurs probablement pas oublié sa défaite dans York-Nord qui a failli lui coûter la direction du parti libéral en 1925.

Pierre VIGEANT